

Conseil Municipal du 18 Décembre 2024
Procès-Verbal

Etaient présents : Mme Anne-Sophie ANCHIER, Mrs Georges ANTONY, Jean-Philippe MARRON, Daniel VERNOL, Stéphan VERON.

Etaient absents excusés : Marie-Ange LELLI (Pouvoir à Jean-Philippe MARRON), David RAULET (Pouvoir à Georges ANTONY).

Secrétaire de séance : Anne-Sophie ANCHIER.

Normalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni à 19H à la Salle de la Mairie pour délibérer sur les sujets à l'Ordre du jour.

Le Maire ouvre la séance et introduit la première question à l'ordre du jour.

1°) Redevance sur la consommation d'eau potable et à la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025 ;

Suite à l'examen du projet de délibération remis en début de séance, Le Maire ouvre la discussion sur cette nouvelle taxe qui s'impose à toutes les collectivités en charge du recouvrement de l'eau distribuée aux habitants.

Ainsi, après en avoir délibéré et constaté que cette décision est imposée, décide à l'unanimité : « de fixer à 0,01€ HT/m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque usager de service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025. »

2°) Régularisation de trois mois de loyer pour l'association « Le Préau » suite à la période Covid :

Le Maire rappelle que compte tenu des grandes difficultés de fonctionnement rencontrées par l'Arbre à Pain et Le Préau (deux instances communales) pendant la période de confinement dû au COVID, le Conseil avait décidé d'annuler 3 (trois) mois de Loyer, or cette décision n'a été appliquée qu'à l'Arbre à Pain. Il y a donc lieu de corriger cet oubli et d'annuler de ce fait la facturation des mois de préavis.

Ainsi proposé, le Conseil unanime approuve cette décision.

3°) Point les captages :

La clôture du captage des Issartoux est terminée. A la source Faure, les travaux de restauration du captage sont en voie d'achèvement ; restent à mettre en place le verrouillage du captage principal et la réfection du répartiteur.

Le Cabinet « Carta-Morin » doit intervenir le 16 janvier pour établir l'implantation définitive des deux sites.

4°) Question diverse :

Le point est fait quant au rôle du RPI dans le contexte actuel des difficultés de fonctionnement qui ont perturbé l'Ecole de St Michel.

La séance est levée à 20h30

La secrétaire de séance,

Anne-Sophie ANCHIER



Le Maire,



Georges ANTONY.